



Syndicat d'Infirmiers Libéraux

11, Chemin d'En Paris - 81500 Saint-Lieux-Lès-Lavaur

Tél. : 06 76 30 84 78

E-mail : contact@onsil.fr

Madame Maud Bregeon
Ministre déléguée chargée de l'Énergie
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75700 Paris Cedex 07

Thiron Gardais, le 15 avril 2026

Objet : Carburant et soignants à domicile : nécessité d'adaptation

Madame la Ministre,

Les infirmiers libéraux, soignants de proximité assurant chaque jour la continuité des soins à domicile, et comptant parmi les plus gros rouleurs, subissent de plein fouet la hausse du carburant.

Depuis fin février, le gazole a augmenté de 28 centimes (+16 %), aggravant une situation déjà fragile.

Notre activité repose sur la mobilité, sans alternative immédiate. La transition vers l'électrique, nécessaire, reste aujourd'hui difficilement accessible et inadaptée aux contraintes des tournées. Pour information, 92 % de l'activité des infirmières libérales s'effectue au domicile des patients fragiles et bloqués chez eux.

Nous vous demandons, dans le cadre de vos compétences, des mesures adaptées à la réalité des professionnels de santé itinérants, et de porter ces enjeux dans les arbitrages gouvernementaux :

- un soutien spécifique au carburant ;
- des aides adaptées à l'acquisition de véhicules compatibles avec les tournées ;
- un accompagnement réel à la transition vers des véhicules électriques, adapté aux contraintes de terrain.

Nous vous demandons dans le cadre de vos compétences

Un soutien immédiat à la pompe comme les professionnels agriculteurs routiers et pêcheur ont déjà ont bénéficié

Un accompagnement concret à la transition nécessaire vers les véhicules électriques adapter aux contraintes du terrain de 100 à 300 km effectué par jour

À défaut d'adaptation rapide, la transition énergétique risque de se faire au détriment de l'accès aux soins à domicile ainsi qu'au détriment de l'attractivité de la profession d'infirmière libérale et du départ de professionnels par reconversion. Il y a d'ores et déjà des refus de prise en charge pour patient trop éloigné.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Diane Braccagni Desobeau
Présidente.

www.onsil.fr